



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

RÉFORME DES RETRAITES

LA CFDT MOBILISÉE POUR CONTINUER À OBTENIR DES AVANCÉES !

Depuis de nombreuses années, la CFDT défend un système de retraite universel et plus juste, où tous les actifs, du public comme du privé sont solidaires.

Pour la CFDT, la réforme proposée par le gouvernement ne permet pas de s'attaquer aux injustices que subissent aujourd'hui les travailleurs les plus précaires, les femmes, les jeunes qui cotisent sans s'ouvrir de droits, les polypensionnés. Pire, en se focalisant sur la création d'un âge d'équilibre, injuste par nature, elle a dénaturé l'intention initiale de la réforme.

Depuis des mois, la CFDT n'a cessé de se mobiliser et de faire des propositions pour remettre cette réforme sur les rails de la justice sociale. Nous avons obtenu des avancées concrètes pour les travailleurs et nous continuons de nous battre pour que le projet de loi intègre nos revendications.

CE QUE NOUS AVONS OBTENU POUR LES TRAVAILLEURS :

- ✓ **La garantie d'un système par répartition, contributif et solidaire.**
- ✓ **L'ouverture des droits à la retraite dès la première heure travaillée** grâce au système en points.
- ✓ **Le retrait de l'âge pivot :** sans ce retrait, plus de 3 millions de personnes auraient été contraintes de travailler plus longtemps dès 2022.
- ✓ **La garantie qu'aucun droit acquis avant 2025 ne sera perdu pendant la transition entre l'ancien et le nouveau système.** La CFDT a été la première à revendiquer cela dès 2017.
- ✓ **Le maintien du dispositif des carrières longues :** acquis par la CFDT en 2003, ce dispositif a permis à plus d'un million de personnes de partir plus tôt à la retraite.
- ✓ **Des points accordés afin de compenser les périodes de chômage, maladie, maternité...**
- ✓ **Des droits familiaux étendus avec :**
 - une majoration de points dès le 1^{er} enfant qui bénéficiera d'abord aux mères,
 - une majoration supplémentaire pour les parents d'enfant handicapé,
 - une réversion modernisée pour maintenir le niveau de vie du conjoint survivant.
- ✓ **L'indexation de la valeur du point sur les revenus** (aujourd'hui les droits acquis sont indexés sur l'inflation qui évolue moins vite que les revenus).
- ✓ **L'intégration des primes des fonctionnaires et des agents des régimes spéciaux** dans le calcul de la pension de retraite.
- ✓ **L'ouverture de la pénibilité aux fonctions publiques.**
- ✓ **La prise en compte des spécificités de certains métiers ou situations professionnelles** (les marins, la police, l'armée).

@CFDT

/la.CFDT

@cfdt_officiel

CFDT



DES AVANCÉES QUI RESTENT À CONFIRMER:

1. **La possibilité de partir en retraite progressive à 60 ans (55 ans pour les personnes handicapées), y compris dans la fonction publique et pour les salariés en forfait jour.**
2. **Un cumul emploi-retraite qui permettra aux plus pauvres d'améliorer leur pension.**
3. **Une ouverture de la discussion sur le compte épargne temps universel,** qui correspond à la revendication d'une banque des temps portée par la CFDT.

MAIS LE COMPTE N'Y EST PAS ENCORE!

POUR UNE RÉFORME VRAIMENT JUSTE, LA CFDT REVENDIQUE:

- **Une réelle reconnaissance de la pénibilité** y compris celle liée aux manutentions manuelles de charges, aux postures pénibles, aux vibrations mécaniques et aux risques chimiques. La CFDT exige la reconnaissance des 10 facteurs de pénibilité et de la polyexposition pour bénéficier de départs anticipés à la retraite. Elle propose un renvoi à la négociation dans les branches avec un dispositif prévu par la loi en cas d'échec des négociations.
- **Une garantie, pour les fonctionnaires qui ont peu ou pas de primes,** qu'il n'y aura pas de baisse de pension avec le passage au nouveau système, **et une revalorisation des rémunérations dans la fonction publique.**

LA CFDT RESTE MOBILISÉE POUR OBTENIR D'AUTRES AVANCÉES:

1. **Relever le minimum de pension à 85 % du SMIC dès 2022,** comme 1^{ère} étape pour ensuite aller au-delà de ce montant, et ce dès l'âge de 62 ans.
2. **Améliorer encore les droits familiaux:**
 - hausse de la majoration de pension pour enfant, fléchée encore davantage vers les mères et comprenant un plancher;
 - réintégration des majorations de durée d'assurance pour tous les dispositifs reposant sur une durée de carrière (à raison de 8 trimestres par enfant);
 - ouverture de la réversion à toutes les formes de couples.
3. **Renforcer les droits à la retraite des demandeurs d'emploi par:**
 - un calcul des droits prenant en compte les revenus correspondants à la dernière période travaillée;
 - une prise en compte du chômage non indemnisé dans les limites prévues aujourd'hui pour les primo-entrants sur le marché du travail et les seniors.
4. **Mieux prendre en compte les périodes d'insertion des jeunes** (garantie minimale de points pour les stages et la garantie jeune).
5. **Sécuriser les transitions** pour les polypensionnés qui devaient bénéficier de la réforme et sont pénalisés par un report de sa date de mise en œuvre.
6. **Obtenir une gouvernance équilibrée**: intégration des employeurs publics à la gouvernance, nomination du directeur général de la CNRU partagée entre le ministre de tutelle et le CA, maintien des missions du COR, et pilotage par le niveau des réserves.